

Proche
Solidaire
EfficaceP. 02 ■ À l'heure du Covid-19 avec Christine
Arnaud, professeure des écoles.la
cgt

ensemble!

L'œil de...

Le mensuel des adhérents de la CGT

0,50 €



**Véronique
Martin**
Secrétaire
confédérale

Faire évoluer la société, c'est possible et nécessaire!

La crise sanitaire que nous subissons depuis plusieurs mois interroge sur le modèle de société, l'économie et nos relations avec le reste du monde. La guerre idéologique fait rage dans la période, avec, d'un côté, les tenants d'une société au service de quelques-uns appelant à déréglementer encore plus les droits sociaux et, de l'autre, celles et ceux qui souhaitent un véritable changement de société, tournée vers le respect des hommes et de la planète. La CGT fait partie de ceux-là et œuvre pour dépasser le simple slogan: «Plus rien ne sera comme avant!» Il est urgent de pousser la population à réfléchir à la société de demain, pour que nous puissions vivre dignement dans un monde respectueux de l'environnement. C'est le sens de la démarche que nous avons engagée avec d'autres organisations syndicales et associations qui militent pour un vrai changement de société. À la clé, la parution d'une tribune et une pétition en ligne pour «Un jour d'après écologique, féministe et social»* qui a déjà recueilli près de 200000 signatures. Souhaitant donner une impulsion revendicative à notre démarche et pousser plus avant nos propositions pour un autre modèle économique, social et solidaire, la direction confédérale a décidé de concentrer dans un document nos revendications prioritaires pour engager ce changement de société. Document, disponible sur le site de la CGT et intitulé «Plus jamais ça, le progrès social et environnemental, c'est possible et urgent!», qui doit permettre à toutes les organisations de s'en emparer et de le décliner dans les localités, les entreprises et, ainsi, mobiliser les salariés, la population, pour exiger une société porteuse d'un véritable progrès social.

* <https://www.policat.org/p/8921>



Santé ou travail?

Les masques tombent. Si, pour l'État et le patronat, le marché demeure prioritaire, la relance ne mérite pas de risquer sa santé. **P. 08**

Transports

Quelle reprise? Depuis le déconfinement, l'accueil des voyageurs ainsi que les conditions de travail des agents exigent une vigilance accrue. **P. 02**

Chômage

Menaces. La crise sanitaire a des conséquences sociales catastrophiques, que les licenciements et la «réforme» de l'assurance-chômage accroîtront. **P. 13**

P. 05 ■ Inde. Le syndicaliste Gautam Mody évoque le sort du Code du travail, sacrifié sous prétexte de pandémie.

P. 11 ■ Musique. Les parodies confinées de standards, par Les Goguettes, ont provoqué le buzz sur Internet.

P. 16 ■ La philosophe Barbara Stiegler passe au crible l'idéologie néolibérale, devenue hégémonique.

Transports: quelle reprise?

Sécurité. Si la fréquentation des transports en commun reste limitée depuis le déconfinement, l'accueil des voyageurs et les conditions de travail des agents exigent une vigilance accrue.



Nous craignons un impact durable sur la fréquentation des transports publics. Comment reconquérir des usagers qui ont perdu confiance ou décidé de reprendre leur voiture?

Jacky Albrand, responsable de la branche transports urbains à la CGT Transports



Chaque voyageur doit porter un masque et garder une distance physique, souvent illusoire, dans les transports publics. Aux heures de pointe, en région parisienne, une attestation de l'employeur est en outre requise. Pour la CGT de la branche, le contrôle de ces dispositions incombe à la police.

On met tout en œuvre pour que les usagers aient accès aux trains. C'est ce qui s'appelle le service public. À la gare de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), «on s'est toujours battu pour maintenir nos guichets ouverts», explique Sébastien Merlin, secrétaire du syndicat local des cheminots CGT. En cette période particulière, les agents SNCF sont particulièrement attentifs aux «voyageurs [qui] n'ont pas d'outil numérique». Notamment parce que dans les Hauts-de-France, on exige des usagers des TER, en plus d'un ticket, un coupon d'accès à télécharger sur Internet ou sur application mobile. Le but: s'assurer que le taux d'occupation ne dépasse pas 50%. «Pour certains, c'est le parcours du combattant», assure Sébastien Merlin. Depuis le 11 mai, le port du masque est obligatoire dans les transports publics en France, sous peine d'amende (135 euros). Dans les réseaux parisiens, il faut aussi disposer, aux heures de pointe, d'une attestation de l'employeur. Mais ces derniers «ne la

fournissent pas, malgré la charte signée en Île-de-France», assurait, plusieurs jours après le début du déconfinement, Bertrand Hammache, secrétaire général de la RATP. «Pour l'instant, on ne demande pas aux agents de verbaliser le non-port du masque, ni l'absence d'attestation de l'employeur. De toute façon, nous ne sommes pas favorables à ces contrôles. Ce n'est pas de notre ressort, c'est une disposition régaliennne de l'État», insiste-t-il. Même son de cloche chez les cheminots CGT: «Des voyageurs sont déjà anxieux, comme des Boulonnais qui travaillent à Paris. On ne va pas en rajouter», commente Sébastien Merlin. La fréquentation du métro et du RER parisiens reste réduite. Mais à l'heure de pointe du matin, «on ne peut pas garantir la distanciation: la règle du «un siège sur deux» est intenable», constate Bertrand Hammache. Les points d'échange entre les réseaux SNCF et RATP sont tout aussi délicats. Le responsable CGT déplore «un manque de coordination» entre les deux opérateurs: «Pour eux, l'information

et la maîtrise du flux des voyageurs sont des secrets industriels.» Autre inquiétude: la sécurité des agents. «Le décret du 23 mars permettait d'isoler les conducteurs de bus des voyageurs, mais beaucoup de salariés et d'élus ont dû se fâcher pour le faire respecter», raconte Jacky Albrand, chargé des transports urbains à la CGT Transports. À la SNCF, la direction fournit deux masques pour la journée de travail. «Mais elle refuse d'entendre le cas de ceux qui viennent au travail en transports en commun», dénonce Sébastien Merlin. Quant aux réunions de commission santé, sécurité et conditions de travail, elles sont précédées de l'envoi, au dernier moment, «de pavés de plusieurs dizaines de pages», déplore-t-il. Dans les dépôts de bus RATP, ce sont les désaccords avec la direction qui se sont multipliés au sujet des droits d'alerte pour danger grave et imminent. «Tout doit être fait pour minimiser les risques», insiste Olivier Davoise, secrétaire général de la CGT RATP Bus. Aujourd'hui, plus que jamais. ■ LUDOVIC FINEZ



Paroles de salariés...



DAVID LECLER
Agent de maintenance à la RATP

Nous n'avons que deux lingettes pour désinfecter les

armoires basse tension sur lesquelles nous intervenons. Certains quais sont si étroits que le respect des distanciations avec les voyageurs est impossible. Sur les voies, nous avons une trompette pour annoncer l'arrivée d'un train, mais avec le masque, on fait comment?



PATRICK BELHADJ
Agent SNCF, responsable CGT Cheminots Paris Est

Les guichets de la gare de l'Est ont rouvert en demi-effectifs de

8 heures à 20 heures. Il n'y a pas la fréquentation habituelle sauf aux heures de pointe. Là, les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées. La direction aimerait que les contrôleurs verbalisent le non-port du masque. C'est le travail de la police, pas celui des agents SNCF.



KARIMA KHELIFA
Agent de station à la RATP

Sur la ligne 7 où je travaille, les gens sont rassurés par

notre présence. Ils s'arrêtent, nous disent: «Bonjour, merci d'être là.» Le masque n'est pas habituel. Le porter huit heures, c'est long. Surtout quand nous devons mettre une visière, obligatoire si nous sortons du guichet ou si l'on est plusieurs derrière.



ABDELKADER BELFAR
Conducteur de bus à Lyon

Lors du déconfinement, une plaque en plexiglas conçue pour la vente de tickets a été fixée

autour du poste de conduite. La direction n'en dit rien, mais je pense que la vente à bord reprendra cet été. Aura-t-on toujours le droit de porter un masque? On ne le sait pas.

Zoom

Mise à jour de l'évaluation des risques, méthodes et matériel utilisés pour le nettoyage, désinfection des bus... C'est une mise en demeure salée qu'a adressée le 13 mai le directeur régional du travail d'Île-de-France à la RATP Bus. Il s'est notamment basé sur huit contrôles réalisés dans des dépôts entre le 10 et le 22 avril. ■



VOTRE CALEPIN, BIENTÔT DE RETOUR...

Compte tenu du contexte actuel, votre rubrique calepin est provisoirement suspendue. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée, et espérons être en mesure de vous la proposer à nouveau très prochainement.

La rédaction

Korian

Machine à cash. Soignants sans masques, manque d'information aux familles de résidents... Le géant des Ehpad est critiqué pour sa gestion « boursière » de la crise sanitaire.



Pour le seul établissement La Riviera, situé à Mougins (Alpes-Maritimes), le groupe Korian a enregistré les décès d'au moins 38 résidents sur 109 depuis le début de l'épidémie.

> LE CHIFFRE

1 500

C'est, en euros, le montant net de la prime arrachée par les salariés du groupe à l'issue de leur mobilisation du 25 mai. Korian avait, pour sa part, réalisé un bénéfice de 136 millions d'euros au terme de l'exercice 2019.

Le 26 avril, Korian, qui minimisait jusque-là l'impact de l'épidémie dans ses établissements, reconnaissait 606 décès. Il faut dire que le groupe privé aux 308 Ehpad est dans la tourmente, accusé de négligence dans la gestion de la crise sanitaire. « Ils savaient mais ils minoraient le nombre de morts. Ils ont caché certains cas de Covid ou les ont avoués trop tard aux familles », juge Albert Papadacci, délégué central CGT du groupe. Face au manque de transparence, 14 familles ayant perdu des proches ont porté plainte contre Korian. C'est le cas

d'Olivia Mokiejewski. Dès le 23 mars, elle a alerté la direction de l'Ehpad où résidait sa grand-mère, et l'ARS, sur l'absence de protections. « Je redoutais un drame, mais ils m'ont assuré que personne n'était contaminé. » Une semaine plus tard, un ami médecin découvre la résidente de 95 ans prostrée et déshydratée. Elle décédera le 4 avril. « Les médecins m'ont dit que si elle était arrivée plus tôt à l'hôpital, ils auraient pu la sauver. » Mi-mars, Korian s'appuyait encore sur les directives ministérielles préconisant le port du masque pour les seuls personnels en contact

avec des résidents contaminés. La CGT faisant remonter l'inquiétude des soignants, la direction s'est engagée à ce que, dès le 24 mars, tous les personnels soient équipés. « Mais, jusqu'à mi-avril, certains nous disaient qu'ils n'avaient pas encore de masques, affirme Albert Papadacci. La direction a géré cette crise en favorisant la rentabilité. » Leader européen, Korian ne pouvait ignorer l'étendue de l'épidémie en Italie et en Espagne. « Ils n'avaient pas prévu de stocks de masques. Les salariés ont travaillé dans la peur », fustige Noureddine Aghanbou, élu CGT au CCE, qui déplore le décès d'au moins deux soignants. Le 29 avril, sous le feu des critiques, Korian a annoncé qu'il renonçait à verser 54 millions de dividendes à ses actionnaires. « Les salariés ont travaillé dans des conditions difficiles. Ils attendent maintenant du groupe des revalorisations et de meilleures conditions de travail. Il en a les moyens », fait savoir Noureddine Aghanbou. ■ MANON RIVIÈRE

Monoprix

Rentabilité. Autoentrepreneurs, travail de nuit... Pour gonfler ses marges, Monoprix fait fi de la loi et des droits des salariés. Une logique contre laquelle la CGT lutte pied à pied.

Au début du confinement, Marie-Christine Aribart, déléguée CGT de Monoprix, a vu arriver dans son magasin de jeunes recrues. Elle les surnomme les « StaffMe », du nom de cette start-up qui a fait de l'ubérisation du salariat sa spécialité depuis 2016. Ces autoentrepreneurs travaillent comme caissier, chef de rayon ou préparateur de commandes, dans les mêmes conditions que les salariés de Monoprix. Or, les prestations d'un autoentrepreneur

sont censées être exonérées de tout lien de subordination, sous peine de requalification en CDI par la justice. Uber en a fait l'expérience. Plusieurs Directe se sont saisies du sujet. Mais pour ajuster ses effectifs, Monoprix sait faire preuve de créativité: d'une main, l'enseigne emprunte la main-d'œuvre du groupe Inditex qui gère environ 320 magasins (Zara, Oysho et Bershka...); de l'autre, elle met une partie de ses employés au chômage partiel: « Aujourd'hui, on est payés par l'État, quand dans

les magasins les salariés sont en sous-effectif. On nous dit: "Votre chiffre d'affaires n'y est pas." Mais quel CA? Si les magasins physiques ont perdu de 20 à 40% de CA, à côté, celui du e-commerce a augmenté de 240%. Qui met les produits en rayon? Qui prépare les commandes du e-commerce? C'est nous, en magasin », dénonce Marie-Christine. Selon elle, Monoprix est la seule enseigne de la grande distribution alimentaire à avoir eu recours au chômage partiel. Il est vrai que sa direction a une

lecture propre du droit du travail et du respect des accords conventionnels. Elle s'est, entre autres, distinguée en privant de prime un salarié d'un magasin de Boulogne (92), hospitalisé pour cause de Covid. « Leur philosophie, c'est: "Tant que la CGT ne l'apprend pas..." » La direction a ainsi mis en place, seule, le travail de nuit. « Sans accord, on est dans du travail illégal », s'indigne la déléguée. La CGT informée, Monoprix a annoncé qu'une négociation sur le sujet devrait s'ouvrir, bientôt... ■ SOPHIE EUSTACHE

Vite dit!

■ MCDONALD'S Plainte internationale

« La violence et le harcèlement basés sur le genre font partie de la culture de McDonald's. » L'accusation émane d'une coalition internationale de syndicats qui a porté plainte le 18 mai, devant l'Organisation de coopération et de développement économiques, contre le groupe pour « harcèlement sexuel systématique » dans ses restaurants à travers divers pays, dont la France. ■

■ IKEA En correctionnelle

La filiale française d'Ikea et une quinzaine d'autres personnes, dont des policiers, ont été renvoyées en correctionnelle pour surveillance de salariés et de clients, suite à la plainte déposée par plusieurs syndicats de l'entreprise en 2012. La CGT, qui fustige « un système délictueux [visant] à détruire l'activité syndicale », estime que « cette histoire hors norme pourrait devenir une des plus grosses affaires de droit pénal du travail ». ■

■ USINE DE PLAINTEL Masques étendards

Face à la pénurie de masques, syndicats et ex-salariés de l'usine de Plaintel (22) se mobilisent autour d'un projet de société coopérative d'intérêt collectif pour relancer le dernier site français de production de masques, liquidé en 2018. Le projet est désormais entravé par l'homme d'affaires Abdallah Chatila qui, soutenu par le député LR local, Marc Le Fur, vise ce nouveau filon, alors que l'État a promis de financer à 30 % les productions sanitaires. ■

TOURISME 18 milliards d'aides

Le Premier ministre a annoncé un plan d'aides publiques de 18 milliards d'euros pour relancer les activités des branches professionnelles du tourisme. La CGT demande au gouvernement d'imposer des contreparties sociales aux groupes financiers du secteur, lesquels bénéficient déjà d'aides publiques importantes. ■

■ ALINÉA-CONFORAMA Licenciements en vue

Le groupe Alinéa a été placé en redressement judiciaire au début du mois de mai: 2000 postes sont sur la sellette. De son côté, Conforama discute de l'obtention d'un PGE (prêt garanti par l'État) pour franchir le cap de la crise sanitaire, alors que l'enseigne est déjà fragilisée. Depuis 2019, elle a en effet supprimé 2000 postes sur 9000, et fermé deux magasins début 2020. ■

■ GIBERT JOSEPH Librairies en péril

Les librairies d'Aubergenville (78), de Clermont Ferrand (63) et de Chalon-sur-Saône (71) sont menacées de fermeture, une trentaine d'emplois sont en jeu. « La direction tente de s'exonérer de ses responsabilités sociales en laissant l'administrateur procéder aux licenciements, sans que nos collègues puissent exiger du groupe une somme supralégale pour partir », déplore la CGT Commerce. ■



À l'heure du Covid-19

Repères

Selon les chiffres du ministère de l'Éducation nationale, le 18 mai, soit une semaine après la réouverture de 40 000 écoles environ, 70 d'entre elles avaient dû refermer leurs portes en raison de cas de coronavirus. Le protocole sanitaire en vigueur dans les établissements ouverts impose le port du masque aux adultes, mais pas aux enfants avant le collège. ■



Montreuil (93). Pour préserver le lien avec ses élèves de CM1 et aborder de nouvelles notions de mathématiques, Christine Arnaud programme des visioconférences chaque semaine. De part et d'autre de l'écran, ils sont heureux de se voir.



Christine Arnaud

Professeure des écoles. Maintenir le lien avec les élèves, leurs parents, enseigner à distance, préparer le retour en classe... L'enseignante témoigne de son quotidien au service de l'éducation durant cette période de crise sanitaire.



En plein confinement, on a peu parlé du travail des enseignants. Nous avons reçu des courriers de remerciement du ministre, mais notre métier ne sera pas revalorisé pour autant.

Christine Arnaud

« **C**e n'est pas comme cela que j'imaginai ma fin de carrière ! », s'amuse Christine Arnaud. En juillet, cette enseignante de CM1 à Montreuil (93) prendra sa retraite, après quarante-deux ans d'Éducation nationale. Mais en attendant, depuis la fermeture soudaine des écoles le 14 mars dernier, elle vit une expérience à laquelle elle n'était pas vraiment préparée. « Quand j'ai entendu le ministre Blanquer, au début du confinement, affirmer que les enseignants étaient prêts pour assurer la continuité pédagogique, j'ai bondi ! Il ne suffit pas de maîtriser le traitement de texte et l'envoi de mails. Enseigner à distance implique des compétences particulières auxquelles nous ne sommes pas formés. » Peu à l'aise avec les outils prônés par le ministère, elle a fait avec les moyens

du bord : un groupe Whatsapp pour échanger avec les familles, des supports pédagogiques partagés en ligne et des séances de visioconférence. Il lui a aussi fallu revoir programme et méthode pédagogiques. Le tout avec son propre matériel, une liaison internet parfois chaotique et une grosse dose de coopération entre collègues. « Ce fut une appropriation lente et douloureuse. Et on n'imagine pas le temps de préparation que cela nécessite chaque semaine. » Elle en tire malgré tout quelques satisfactions. « Les parents ont découvert les coulisses de notre métier. Ils se sont aussi très largement investis, toutes couches sociales confondues. Cela a créé des liens forts », se réjouit-elle. Le 13 avril, Emmanuel Macron annonçait la réouverture des écoles à partir du 11 mai. Une nouvelle « aventure » en

perspective pour Christine Arnaud. Après plusieurs semaines d'incertitude, l'ouverture de son école est finalement programmée au 25 mai. Entretemps, elle est nommée « référente cycles élémentaires » afin de remplacer sa directrice en arrêt maladie. « C'est double journée pour moi ! », s'amuse l'enseignante, qui continue de suivre ses élèves à distance. La bonne humeur ne la quitte pas, mais son visage trahit une fatigue avancée. Car préparer cette rentrée hors norme a nécessité beaucoup d'énergie... et de visioconférences. Déterminer la nouvelle organisation de l'école, établir la liste des élèves accueillis (20 % en élémentaire), préserver l'enseignement à distance, communiquer avec des parents désespérés... « Ce fut affreux. Nous avons vraiment le mauvais rôle », estime avec un peu de

recul Christine Arnaud. Puis, il a fallu préparer les locaux. « Rangement des salles, manutention, marquage au sol, affichage, planning des récréations et services de cantine... C'est très polyvalent un enseignant ! », rit-elle encore. Le jour J, tout était prêt. « Si cette rentrée se passe bien, c'est grâce à l'énorme conscience professionnelle des enseignants. On en parle trop peu... », regrette Christine Arnaud. Des enseignants aussi investis que soudés, mais peu sereins pour la suite. Pourront-ils compter sur un retour à la normale en septembre ? Seules certitudes : il y aura du retard à rattraper et leurs classes passeront à 27 ou 28 élèves. Car, pour la deuxième année consécutive, le ministère a programmé la fermeture d'une classe au sein de leur établissement. ■

Texte et photos MARION ESQUERRÉ

Inde

La curée. Le gouvernement nationaliste met à profit la crise sanitaire pour dégainer des ordonnances annihilant le Code du travail. Entretien avec le syndicaliste Gautam Mody.



DR

Gautam Mody.
Secrétaire général de la
New Trade Union Initiative of India (NTUI)

La crise sanitaire a de lourdes conséquences pour les travailleurs indiens, dans quel contexte social se trouvait l'Inde juste avant le confinement ?

La situation économique se détériore depuis 2008, avec une forte aggravation depuis l'arrivée au pouvoir, en 2014, du parti nationaliste de droite hindou, le Bharatiya Janata Party (BJP). Il s'est attaqué à notre protection sociale, au salaire minimum, etc. Bien que le BJP soit un parti « pro business », l'investissement dans le pays a chuté. En conséquence, le taux de chômage a bondi, notamment chez les jeunes [6,1 %, ndlr], à un niveau jamais atteint depuis cinquante ans. Notre pays a aussi été le théâtre de graves violences contre les musulmans, exactions attisées par le BJP qui veut « hindouiser » le pays, institutionnaliser la discrimination envers les musulmans, pour s'attirer en retour la sympathie de la petite et moyenne bourgeoisie hindoue.

Des images très dures ont été diffusées dans les médias au début du confinement, notamment celles montrant la police frappant violemment la population. Quelle est la situation des travailleurs ?

Nullement planifié, le confinement a été annoncé seulement quatre heures avant son entrée en vigueur ! Seuls 10 % des transports en commun fonctionnent, la plupart des gens de



La peur du virus a permis à cinq États contrôlés par le parti BJP de suspendre 35 lois relatives à la protection des travailleurs, pour trois ans, sous prétexte de favoriser la relance de l'économie.

la classe populaire ne peuvent donc plus travailler. Les gens qui se rendent au travail ont une voiture, ils appartiennent plutôt à la classe moyenne. On estime à 400 millions le nombre de personnes ayant basculé dans la pauvreté, faute de versement d'un salaire ! La crise frappe aussi très durement les migrants contraints de faire des centaines de kilomètres à pied.

C'est dans ce contexte que l'exécutif a démantelé le Code du travail...

Il a été suspendu par ordonnances pour 1200 jours dans cinq États [le pays en dénombre plus de trente, ndlr]. Dans l'Uttar Pradesh, qui compte 200 millions d'habitants, les entreprises sont exemptées de droit du travail. On a réussi de justesse à maintenir l'interdiction du travail des enfants. Quatre autres États ont suivi, la journée de travail est passée de huit à douze heures.

La durée légale peut être ainsi étendue à plus de soixante-dix heures par semaine. La notion d'accident du travail n'existe plus, ni celle de congés payés, de salaire minimum, etc.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Il y a une énorme fracture entre une classe plutôt aisée, pro-gouvernement, et celle populaire, qui concentre 700 à 800 millions d'individus. Celle-ci s'est révoltée, notamment à travers les réseaux sociaux, confinement oblige. Cela a porté ses fruits, tout comme les protestations de l'OIT, via son directeur général Guy Rider. Pour l'heure, ces ordonnances n'ont pas été transposées en loi définitive. Il faut continuer à combattre, notamment avec l'appui de la solidarité internationale. Où que l'on soit dans le monde, le Covid ne doit pas servir d'alibi pour exploiter les travailleurs. ■ Propos recueillis par EVA EMEYRIAT



La pandémie est un excellent prétexte pour nous priver de nos droits et placer les travailleurs au bord du précipice.

Gautam Mody,
secrétaire de la NTUI



Vite dit !

■ PALESTINE

Non aux annexions

Le 17 mai, le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, annonçait devant la Knesset qu'il était temps « d'annexer de nouveaux pans de la Cisjordanie occupée ». Il entend ainsi mettre en œuvre, dès le 1^{er} juillet, le projet américain de résolution du conflit israélo-palestinien, rejeté par les Palestiniens. La CGT condamne avec fermeté l'attitude du gouvernement israélien, qui viole le droit international, et exhorte le président de la République française à reconnaître l'État de Palestine. ■

■ ÉTATS-UNIS

« I can't breathe »

« Je ne peux pas respirer ». Le 25 mai, l'Afro-Américain George Floyd meurt étouffé par la police de Minneapolis, quelques semaines après les meurtres racistes d'Ahmaud Arbery et Breonna Taylor. Alors qu'un mouvement de colère historique ébranle plus de 100 villes à l'heure de boucler ces lignes, la présidente du syndicat SEIU, Mary Kay Henry, dénonçait l'incurie de Donald Trump. Exigeant la poursuite et la condamnation des policiers incriminés dans la mort de George Floyd. ■

■ BANGLADESH

Donneurs d'ordres dans le collimateur

Clean Clothes Campaign (CCC), vaste alliance de syndicats et d'ONG de l'industrie du vêtement, traque les « mauvais » donneurs d'ordres dans la chaîne d'approvisionnement. Elle répertorie par ailleurs l'actualité du secteur sur son live blog (<https://cleanclothes.org/news/2020/live-blog-on-how-the-coronavirus-influences-workers-in-supply-chains>, en anglais). Et ce, alors que le confinement a poussé nombre de multinationales à différer ou annuler leurs commandes vers le pays, deuxième exportateur du secteur au monde. ■

Union européenne

Sauver les meubles, enfin ?

Critiquée pour sa gestion de la crise sanitaire, l'UE ferait-elle enfin face ?

Le 28 mai, la présidente de la Commission européenne présentait un plan de relance inédit de 750 milliards d'euros qui seront empruntés sur les marchés financiers. 500 milliards, sous forme de subventions – conformément au projet de relance présenté le

18 mai par Angela Merkel et Emmanuel Macron –, seraient fléchés vers les pays les plus touchés par le Covid (Italie, Espagne...). Les 250 autres milliards se concrétisent en prêts à taux réduits. « 500 milliards, c'est important, mais très insuffisant face aux enjeux », pointe Boris Plazzi, secrétaire confédéral de la CGT. Reste que l'amorce vers la mutualisation



L'Élysée, le 18 mai. Emmanuel Macron et la chancelière allemande échangent sur le plan conjoint de relance lors d'une vidéoconférence.

de dettes pour les pays bénéficiaires peut se lire comme un premier (petit) pas encourageant. La CGT note ainsi que « la concession faite par l'Allemagne est aussi le résultat de la pression populaire et politique [...] pour aboutir à des mécanismes de solidarité à l'échelle européenne ». Grande est toutefois la crainte que les États subissent de nouvelles « réformes » libérales en échange... Dans *Le Monde* du 20 mai, le DGB allemand et cinq syndicats français

(CGT, CFDT, FO, Unsa et CFTC) plaident à cet effet pour la création d'un instrument d'emprunt garanti par l'UE, appellent « à une convergence rompant avec l'austérité », et exigent une relance plus ambitieuse que celle décrétée par le duo franco-allemand. De quoi nourrir les débats lors du Conseil européen du 18 juin avec les « quatre frugaux » (Autriche, Suède, Pays-Bas, Danemark), peu enclins à payer pour une crise qui a plus durement éprouvé les pays du Sud. ■ E.E.



Vite dit!

■ MARTINIQUE

Racisme d'État

Le préfet de Martinique a fait publier sur Twitter une affiche demandant aux gens de respecter une «*distanciation physique de 1 mètre ou 5 ananas*» dans le cadre de la crise sanitaire. La CGT Intérieur dénonce une «*infantilisation et un racisme d'État*. [...] *Imagine-t-on le préfet d'Alsace demander de se tenir à trois choucroutes d'écart ou celui de Bretagne à quatre crêpes?*» ■

■ DRONES

Flicage terrestre

Le conseil d'État a demandé le 18 mai à l'État de cesser sans délai de surveiller Paris par drones lors du déconfinement. Cette décision infirme un premier jugement du tribunal administratif de Paris, saisi début mai par l'association La Quadrature du Net et la Ligue des droits de l'homme qui reprochaient aux autorités d'agir en dehors d'un véritable cadre légal. ■

■ SANTÉ

Séjour, l'enfumage

Trois cents acteurs de la santé étaient réunis par l'exécutif le 25 mai. La CGT dénonce un enfumage et la poursuite d'une politique qui a conduit à des fermetures de lits et d'hôpitaux. Estimant que les annonces d'une revalorisation des rémunérations assorties d'une menace sur les 35 heures sont inacceptables, elle appelle celles et ceux qui ont applaudi les personnels de santé à rejoindre les mobilisations, et ce, dès la journée nationale d'action du 16 juin prochain. ■

■ DISCRIMINATION

Violences policières

Dans un rapport paru en mai, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, dénonce la discrimination systémique perpétrée à Paris par la police envers des habitants noirs et arabes, entre 2013 et 2015. Ce document a été dévoilé le 2 juin par Mediapart, jour où se rassemblaient 20000 personnes à Paris à la mémoire d'Adama Traoré, Français de 24 ans d'origine africaine mort en 2016 lors d'une opération de police. ■

■ GOODYEAR

Enfin condamnée

Goodyear France a été condamnée le 28 mai pour le licenciement abusif de 832 salariés lors de la fermeture de l'usine d'Amiens-Nord, spécialisée dans les pneus agricoles, en 2014. Selon les prud'hommes d'Amiens, Goodyear «*a motivé sa décision de fermer l'usine non pas par des difficultés économiques, mais [...] par une réorganisation destinée à sauvegarder la compétitivité*». ■



Quand une boîte ferme, les gens se tournent vers le syndicat. Mais c'est avant qu'il faut venir, pour que le syndicat ait plus de force au moment où les difficultés arrivent.

Cécile Rol-Tanguy (1919-2020), adhérente à la CGT et au PCF, résistante (agente de liaison lors de l'insurrection parisienne)



Les élus CGT n'ont pas manqué de prendre la parole depuis les balcons de la mairie de Maubeuge (Nord), lors de la manifestation du 30 mai qui a réuni plusieurs milliers de personnes contre le plan de suppression d'emplois et de délocalisation qui pourrait affecter l'usine Renault MCA.

Automobile

Fausse route. La CGT dénonce un plan de sauvetage de la filière en deçà des enjeux. En toile de fond, Renault, bénéficiaire de 5 milliards d'euros d'aides publiques, s'appête à licencier.

Primaires vertes pour l'achat de véhicules électriques et hybrides, à la conversion, soutien aux entreprises... Dévoilé par le président de la République le 27 mai, le plan massif de 8 milliards d'euros d'aides destiné à la filière automobile est loin de se situer à la hauteur des enjeux, selon la fédération CGT de la métallurgie. Laquelle déplore l'absence de mise en œuvre d'une stratégie à long terme. Au sujet du véhicule électrique, par exemple. «*Nous portons l'idée de la construction d'une voiture bon marché à moins de 10000 euros*, explique Frédéric Sanchez, son secrétaire général. *Des études ont été faites, c'est possible. Or, on nous propose une prime de 7000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique,*

alors que les premiers prix tournent autour de 30000 euros, comme pour la Zoé. Inabordable pour un smicard! Ne mettons pas non plus au rebut les moteurs thermiques: des essais ont montré que certains polluent moins que l'électrique.» Relocalisations et repositionnement des gammes, conditionnalité de l'octroi des aides publiques, réflexion sur les mobilités figurent, entre autres, parmi les propositions de la CGT. «*Or, les mêmes vieilles recettes sont toujours appliquées*, fulmine Frédéric Sanchez. *On octroie 5 milliards d'euros de prêts garantis par l'État à Renault, sans contrepartie. En 2011, le groupe avait déjà obtenu 3 milliards d'aides... Neuf ans plus tard, il emploie 8000 salariés de moins en France.*» Les annonces faites par le constructeur

le 29 mai confirment les dires du responsable syndical. Les salariés de la Fonderie de Bretagne, mobilisés, ont certes été soulagés à l'annonce du maintien de leur usine – «*Une première avancée*», salue Frédéric Sanchez –, mais Jean-Dominique Senard, le patron de Renault, déclarait l'après-midi même au Monde: «*L'avenir du site n'est pas dans le groupe.*» Vigilance, donc... Ailleurs, la pilule est plus amère encore: Renault liquide 15000 emplois dans le monde, dont 4600 en France, et ferme son site de Choisy-le-Roy (94). Laissant planer le doute sur d'autres entités, comme Dieppe, Flins, ou Maubeuge, où les salariés ont débrayé alors que la direction envisage de transférer la production vers l'usine de Douai. ■ EVA EMEYRIAT

Syndicalisation

La CGT donne le coup d'envoi de sa nouvelle campagne

«*On a inversé la courbe!*», se félicite Catherine Giraud. La copilote du collectif syndicalisation fait référence aux chiffres d'adhésion* enregistrés par la CGT en 2019. Sur cette période, l'organisation syndicale – qui comptait environ 640000 adhérents –, a enregistré près de 37000 nouvelles adhésions, soit 2000 nouvelles cartes de plus qu'en 2018. Entre janvier et avril 2020, 11000 nouvelles adhésions ont par ailleurs été enregistrées, une tendance aussi en hausse par rapport aux années

précédentes. Du mieux après des années en demi-teinte depuis 2011... «*La tendance s'est inversée depuis le 5 décembre 2019. Les mobilisations de la CGT sur les retraites ont montré sa combativité, sa visibilité. Pendant le confinement, les adhésions ont été aussi élevées, avec une vingtaine de demandes quotidiennes*», note Catherine Giraud. Du grain à moudre pour la campagne intitulée «*Le travail a plusieurs visages, la CGT a le vôtre*», tout juste lancée par la confédération. «*Le 8 juin, les organisations vont recevoir du matériel: flyers,*

affiches... Et nous serons aussi très présents sur les réseaux sociaux», poursuit Laurent Indrusiak, l'alter ego de Catherine Giraud au sein du collectif. Objectif? «*Montrer que la syndicalisation est l'affaire de toutes et tous. Des organisations, bien sûr. Mais aussi des adhérents qui peuvent en parler autour d'eux. L'enjeu est la construction d'un rapport de force. Et le nombre d'adhérents en fait partie*», ajoute Catherine Giraud. Le défi est crucial: «*À nous de convaincre que la meilleure garantie de préparer le "jour d'après", c'est d'adhérer*

à la CGT, notamment s'il y a besoin de combattre des licenciements et de porter des alternatives», ajoute Laurent Indrusiak. Reste à lever les freins qui existent parfois dans la tête de certains: «*Souvent, si les gens ne se syndiquent pas, ce n'est pas en raison du prix de la cotisation, mais tout simplement parce que personne ne le leur suggère. Nos propres militants n'osent pas proposer l'adhésion, par peur de passer pour des marchands de tapis. Il faut dépasser cela*», insiste Catherine Giraud. ■ E.E.
* Données non consolidées pouvant encore évoluer à la hausse.

Auvergne-Rhône-Alpes

Psychiatrie. Mobilisé, le personnel du Vinatier, qui craint que la crise sanitaire serve d'alibi pour accélérer la suppression de lits, a obtenu un moratoire sur les mesures d'économies.

Non au covidage des lits !» C'est en ces termes imagés que le personnel de l'hôpital psychiatrique du Vinatier à Bron, près de Lyon, interpelle la direction en manifestant sous ses fenêtres les mardis et jeudis depuis mi-avril. Les salariés craignent en effet que leur direction se serve de la situation sanitaire pour réorganiser les soins et supprimer des lits. Pour répondre à une éventuelle épidémie de cas Covid-19, deux unités de soins ont été provisoirement fermées pour être dédiées à l'accueil de patients atteints du virus. Une cinquantaine de lits a été dégagée et 150 soignants ont été mis en réserve sanitaire dès le début du confinement pour parer à une hausse éventuelle de l'absentéisme du personnel. «*Enfin, une dizaine de lits a été occupée et les salariés n'ont pas pris tant de congés. Alors, quand une troisième fermeture a été annoncée, on s'est dit qu'il y avait un loup*», relate Jean-Noël Dudukdjian, élu CGT de l'établissement. En outre, une unité de gérontologie psychiatrique pourrait fermer cet été, faute de personnel médical en nombre suffisant, alors que les gens âgés sont plus fragiles face au coronavirus. «*Des patients ont été placés ailleurs dans la précipitation. Il y en a que nous avons complètement perdu de vue. On s'attend à une vague de troubles psychiatriques*», regrette Jean-Noël Dudukdjian qui, en tant que secrétaire du CHSCT, s'inquiète



Même en période de pandémie, le personnel de psychiatrie doit lutter contre l'austérité.

Page Facebook CGT Vinatier

par ailleurs des risques de burn out chez les soignants à cause du travail mal fait, faute de temps. «*On met les patients dehors, on ferme des lits pour rembourser les dettes de l'hôpital*», enchaîne Marc Auray, élu CGT et membre de la commission psychiatrie de la fédération Santé et Action sociale. Depuis 2017, ce dernier recense 160 postes supprimés. Lourdemment endetté depuis son plan hôpital 2012, l'établissement du Vinatier s'est engagé dès 2018 sur un nouveau plan d'économies de 10 millions d'euros sur cinq ans. Ce qui se traduit notamment par la fermeture d'unités de longue évolution. Les mobilisations du personnel et l'annonce du ministre de la Santé Olivier Véran concernant la suspension des restructurations dans les hôpitaux ont pour l'instant eu raison de cette austerité. Mais, alors que la psychiatrie demeure le parent pauvre de l'hôpital, les syndicats ne comptent pas en rester là. Au Vinatier, la CGT et FO revendiquent notamment l'embauche de personnel et une hausse de salaire de 300 euros par mois. Depuis 2018, les blouses blanches de la psychiatrie se révoltent. À Saint-Étienne-du-Rouvray, au Havre, à Saint-Étienne, Amiens... elles ont mené des grèves marquantes pour dénoncer la dégradation des conditions de travail et de prise en charge. La CGT du Vinatier a quant à elle décidé de se joindre aux mobilisations des soignants prévues le 16 juin prochain. ■ JEANNE ANDRÉ



Depuis le début de l'épidémie, les patients atteints de troubles psychiatriques sont devenus invisibles.

Marc Auray, élu CGT du Vinatier



■ ISÈRE La santé privatisée?

La CGT du département fait part de son inquiétude face au projet de «*recomposition de l'offre sanitaire sur le territoire de Grenoble et Voiron*» porté par le CHU Grenoble-Alpes. Lequel prévoit la création de deux groupements de coopération sanitaire de droit privé pilotés par un conseil d'administration autour d'une gouvernance partagée entre le CHU et le groupe de cliniques privées Vivalto. ■

■ AVEYRON Lettre morte

Quatorze postiers (sur seize) ont fait valoir leur droit de retrait au centre de tri d'Anglars-Saint-Félix, estimant que La Poste les mettait en danger au niveau de leurs conditions de travail. La direction voulait leur imposer une charge supplémentaire de quarante minutes par jour, alors que les facteurs voulaient travailler six jours sur sept aux conditions réglementaires des 35 heures. ■

■ SEINE-SAINT-DENIS RATP : souriez, vous êtes fichés !

La CGT a lancé le 26 avril une alarme sociale liée à l'existence d'un fichier illégal conçu par un directeur de la régie qui classait les salariés selon leur productivité. Congés maladie, maternité et jours de grève étaient passés au crible. Au total, 900 agents du centre de bus Bords de Marne de Neuilly-Plaisance ont été fichés à leur insu. ■

■ CÔTES-D'ARMOR Commande de masques CGT

L'union locale CGT de Rostrenen a décidé de distribuer un masque lavable à chaque syndiqué, en priorité à ceux qui en ont besoin dans le cadre de leur travail. L'UL a acheté ces masques grâce à des commandes groupées du syndicat au niveau départemental. ■

■ BOUCHES-DU-RHÔNE La victoire est au bout du klaxon !

Le 18 mai, à l'initiative de la CGT et de plusieurs autres organisations, des manifestants ont renoué avec la tradition des cortèges revendicatifs en défilant au volant de leur voiture à Marseille. Dans un département où, selon la CGT, «*le coronavirus a agi comme un accélérateur de maux déjà profonds*». Parmi leurs revendications, la réduction du temps de travail à 32 heures, le Smic à 1 800 euros et le rétablissement de l'impôt sur la fortune. ■

AUVERGNE RHÔNE-ALPES La charte du mépris

Par communiqué de presse, la CGT régionale s'inquiète des modalités du déconfinement. Elle regrette que le préfet ait réuni les organisations syndicales et patronales pour proposer en catastrophe une simple charte relative aux transports en commun. Proposition qui en dit long sur la gestion de la crise sanitaire par l'exécutif, son peu de considération du monde du travail et de ses représentants. ■

Gironde

Manuel de guérilla militante

La CGT Gironde diffuse un manuel pratique et revendicatif auprès de ses militants pour construire dès à présent «*le monde d'après*». Concrètement, ce guide fait par exemple le point sur le rôle des instances du personnel, les modalités de reprise du travail, le droit de retrait, les dérogations adoptées sous l'état d'urgence sanitaire... «*L'idée, c'est que cette période de crise soit mise en débat dans les entreprises pour impulser des cahiers*

revendicatifs portant sur la rémunération, les conditions d'emploi...», explique Stéphane Obé, secrétaire départemental. *L'inquiétude est forte chez les salariés qui redoutent les conséquences économiques et sociales. D'où la nécessité de reprendre une activité syndicale, pour transformer ces angoisses en action revendicative.* Dans le département, la CGT entend réactualiser la question industrielle et sa relocalisation au sein du territoire. ■ J.E.

Loiret

À l'abattoir

Plus d'une cinquantaine de salariés de l'abattoir Tradival, à Fleury-le-Aubrais, ont contracté le Covid-19. L'usine, qui peut produire 55 000 tonnes de viande par an et emploie 400 salariés, brille «*par son obsolescence*», selon le préfet de région Pierre Pouëssel. Le personnel et celui des sous-traitants ont été dépistés. Les activités ont été suspendues sept jours par arrêté préfectoral, le temps d'enquêter et de désinfecter les locaux. Ces foyers de contagion sont légion dans les

abattoirs, comme dans les Côtes-d'Armor ou en Vendée, «*révélant l'incurie du gouvernement et du patronat*», selon la FnaF-CGT. «*En refusant de faire un dépistage systématique et régulier, État et employeurs mettent toujours en danger des dizaines de milliers de salariés*», dénonce le syndicat. Lequel estime que l'Ania, chef de file du patronat de l'agroalimentaire, et le ministère du Travail ont privilégié la productivité à travers leur guide des bonnes pratiques. ■ J.E.

Le contexte >

Lundi 11 mai, début du déconfinement, des millions de salariés repartent au travail. Commentaire sceptique de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT : « Il y a, parfois, une volonté de reprise du travail à tout prix en oubliant les problèmes de santé. »

Le chiffre > **1 million** **Santé au travail** >

Soit le nombre d'entreprises, concentrant 12,4 millions de salariés, qui, au 11 mai, avaient déposé des demandes d'activité partielle.

Source : Dares (service de statistiques du ministère du Travail)

Article L. 4121-1 du CT : l'employeur doit prendre « toutes les mesures [...] pour assurer la sécurité, protéger la santé physique et mentale des travailleurs », en les adaptant « pour tenir compte du changement des circonstances ».



Santé ou travail ?

Les masques tombent. La relance de l'économie valait-elle de prendre des risques avec la santé des travailleurs ? Certainement pas, mais, pour le patronat et l'État, le marché demeure prioritaire. DOSSIER RÉALISÉ PAR JEAN-PHILIPPE JOSEPH

Mardi 19 mai, au terme de deux mois de bras de fer, les six entrepôts d'Amazon France ont rouvert leurs portes. À la mi-avril, la justice avait ordonné au géant de l'e-commerce de suspendre la livraison de produits non essentiels. De nombreux manquements à l'obligation de sécurité et de prévention de la santé des salariés avaient en effet été relevés : aux portiques d'entrée, dans les vestiaires, à la préparation et à l'expédition... En réponse, Amazon avait fermé ses entrepôts. Avant d'accepter, le 15 mai, le principe d'une reprise progressive du travail sur la base du volontariat, comme le proposait la CGT depuis le début. « La direction tablait sur 50 % de volontaires ; il n'y en a eu que 30 %. C'est dire la confiance que lui font les salariés », constate Alain

Jeault, délégué CGT. D'une entreprise à l'autre, les questions qui accompagnent le retour au travail des salariés sont les mêmes. Quid des équipements de protection, des gestes barrières, des distances physiques, de l'organisation du travail ? Chez Colas, entreprise de BTP, une première équipe a repris le 6 avril. « Le mardi suivant, les trois-quarts des effectifs étaient à pied d'œuvre. Ce n'est pas ce que j'appelle une reprise progressive », lâche Roland Brun, délégué CGT. Les préconisations du guide de sécurité de l'organisme de prévention du BTP ? Elles sont souvent contredites par la réalité du terrain. « Les situations où l'on est côte à côte sont fréquentes : quand on porte une charge lourde ou qu'on lit un plan, dit Frédéric Mau, DSC d'Eurovia. Il était aussi question de rendre le port des lunettes et du masque obligatoire, sauf que les deux combinés produisent de la condensation, et l'on ne voit plus rien. » Plus inquiétant : les syndicats ont

découvert que le strict respect des gestes barrières entraînait une baisse de la vigilance sur les risques plus classiques. Face aux menaces de contagion, des élus CGT réclament la mise en place de campagnes de tests. Des demandes restées pour l'heure sans réponse, comme à Toyota. « La direction joue à la roulette russe avec nous, s'énerve Eric Pecqueur, délégué syndical. Sur une chaîne, une voiture passe entre plusieurs mains et elle n'est pas désinfectée entre deux opérations. Quant au masque, tout le monde ne pense pas à en changer à la cadence de 57 secondes par véhicule. » Les AESH (accompagnantes d'élèves en situation de handicap) ont elles aussi le sentiment qu'on joue avec leur vie. Recrutées pour assister les élèves en situation de handicap, elles sont restées sans nouvelle

de l'Éducation nationale pendant le confinement. « J'ai perdu le contact avec la petite fille dont je m'occupe, affirme Laura, employée dans le premier degré. Personne ne m'a dit comment elle allait, si elle avait eu le Covid. La semaine qui a précédé la rentrée, j'ai eu du mal à dormir. Je me demandais comment ça allait se passer. Dans ce métier, la distance physique n'existe pas, on est toujours collé aux gamins. » Le comble, c'est quand elle a reçu un message l'informant que les masques étant réservés en priorité aux enseignants, elle devrait amener le sien... Comme Laura, Michel, guichetier à La Poste, trouve que le retour à la normale est trop rapide. « Les opérations non essentielles ont repris. L'affluence augmente et, avec elle, les risques de contamination. De surcroît, l'entreprise se sert de l'épidémie pour expérimenter des organisations du travail contre lesquelles nous luttons depuis longtemps, et qui renforcent, notamment, la présence des automates. » ■

Repères

Tout, et souvent n'importe quoi, a été écrit autour de la décision du tribunal judiciaire du Havre de condamner Renault à suspendre la reprise de l'activité sur le site de Sandouville.

Saisi par la CGT, le juge a estimé que « l'évaluation des risques était insuffisante et ne garantissait pas une maîtrise satisfaisante des risques spécifiques à cette situation exceptionnelle ». Ajoutant que le CSE aurait dû être associé à l'élaboration des mesures de prévention. On est loin du « simple vice de procédure » dénoncé par certains contempteurs syndicaux, politiques et médiatiques. ■



« Pas de protection, pas de travail ! » L'appel de la CGT à l'heure du déconfinement et du retour d'un grand nombre de salariés dans des conditions sanitaires élémentaires. Agissant en justice là où elles ne l'étaient pas, comme à Amazon, contraint de ne livrer que des produits essentiels.

Muselés Incontournables. Les préventeurs et les inspecteurs du travail ont été tenus à l'isolement par les employeurs et les services de l'État.

Il y a les discours et la réalité. Le discours, c'est un gouvernement qui jure ses grands dieux que la santé des travailleurs ne sera pas sacrifiée sur l'autel de l'économie. La réalité, c'est un secteur, la prévention de la santé au travail, mis sous l'éteignoir aux premières heures du confinement. « C'est simple, à part les médecins et les directions, on a tous été mis en chômage partiel le 17 mars », témoigne Karine, salariée d'un service de santé au travail (SST) d'Île-de-France. Ce n'est que le 8 avril qu'une ordonnance est venue préciser que la demande d'activité partielle dans les SST ne pouvait intervenir qu'à titre exceptionnel, de manière à « maintenir l'activité qui permet de garantir la continuité de leurs missions ». « À notre retour, poursuit l'infirmière,

on croulait sous les appels concernant le chômage partiel, le télétravail, les addictions développées lors du confinement... » Les services de la Carsat et de la Cramif ont, quant à eux, été mis d'office en télétravail, affectés pour certains à des tâches administratives, ou basculés, pour d'autres, sur des dossiers de retraite. Pour les inspecteurs du travail, la méthode a été plus brutale. « Les instructions de la direction générale du Travail et du ministère disaient clairement que notre priorité devait aller à la relance de l'économie », confie Julien Boieldieu, du syndicat CGT de l'inspection du travail. Tout est alors fait pour dissuader ou empêcher les agents de remplir leurs tâches. En théorie inopinées, les visites en entreprise sont soumises à autorisation



Alain/Leextra - Via Leemage

La phrase

La santé des salariés n'a jamais été et ne sera jamais une variable d'ajustement.

Muriel Pénicaud, ministre du Travail, le 7 mai 2020

Justice >

Le 15 avril, la CGT, SUD, FSU et CNT de l'inspection du travail saisissaient l'OIT pour dénoncer leur ministère qui poursuit « l'activité économique à tout prix et quel qu'en soit le coût pour les salariés ».



Pressions >

Le 30 avril, le patronat écrivait à la ministre du Travail pour qu'elle clarifie la jurisprudence du « périmètre de l'obligation de moyens renforcés » en matière civile. Façon de réclamer un changement législatif pour éviter les recours de salariés touchés par le Covid-19.



Emmanuel a dit...



Emmanuel Dockès
Professeur de droit à l'université Paris-Nanterre et fondateur, en 2015, du Groupe de recherche pour un autre Code du travail.

Les conditions du maintien de l'activité économique et de sa reprise se sont réalisées dans un contexte particulier. Les signaux envoyés aux salariés par le gouvernement ont paru parfois contradictoires...

Une refonte du droit de la santé et de la sécurité devait initialement suivre la « réforme » des retraites. Le projet a été suspendu, mais sa philosophie demeure. Ce projet allait dans le sens d'une fragilisation des protections relatives à la sécurité des travailleurs au nom de l'efficacité économique. Cette logique a été celle du gouvernement lors de la crise du Covid. Je pense aux instructions du ministère du Travail visant à entraver l'action des inspecteurs qui cherchaient à protéger les salariés exposés, aux injonctions de la ministre du Travail faites aux travailleurs du bâtiment de reprendre le travail au plus fort de la crise, ou au contournement du comité social et économique, qui a hérité des fonctions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

L'ordonnance du 25 mars qui permet, entre autres, de faire travailler les salariés jusqu'à 60 heures par semaine et 12 heures par nuit, a été jugée brutale par beaucoup de salariés et d'organisations syndicales...

Ces dispositions n'avaient rien à voir avec le fait de sauver des vies. Dans les domaines utiles à la lutte contre la pandémie, le Code du travail autorisait déjà le surtravail, presque sans limites. Le gouvernement lui-même en était sans doute conscient, ce qui peut expliquer qu'il n'ait pas pris la peine d'adopter les décrets d'application nécessaires.

Quel intérêt alors ?

Jusqu'au 31 décembre, le gouvernement peut à tout moment satisfaire les revendications patronales de surtravail par décret dans tous les secteurs qualifiés de « particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation et à la continuité de la vie économique et sociale ». C'est large... Toute activité qui n'est pas forcément inutile participe à la sécurité et à la vie

économique ou à la vie sociale, et donc à leur continuité. La seule limite réside dans le « particulièrement nécessaire ». Ce qui n'est pas très rassurant.

Si les décrets sont adoptés, quels seront les principaux changements ?

Le Code du travail actuel, déjà fort abîmé, permet d'imposer de terribles rythmes de travail, mais c'est toutefois à la condition qu'une convention collective le prévoit ou qu'un inspecteur du travail l'autorise. L'ordonnance permettrait à l'employeur de se passer d'accord ou d'autorisation. Il pourrait tout imposer unilatéralement. Cela en dit beaucoup sur la tendance autoritaire actuellement mise en œuvre, qui se lit aussi dans de nombreuses autres dispositions prises par l'exécutif à l'occasion de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. ■



Le nombre de salariés sur leur lieu d'activité est clair. Auparavant, l'organisation s'est évertuée à faire respecter les dispositions... pour que des produits essentiels et de relever ses mesures d'hygiène, ou chez Renault, dont le site de Sandouville a été mis à l'arrêt.



Malgré l'hostilité du patronat et les pressions de leur ministère, partout en France, les inspecteurs du travail ont joué leur rôle de prévention et de protection, parfois au péril de leur carrière...



Le droit de retrait a été un élément phare du rapport de force. Il a contraint les employeurs à modifier les organisations du travail et fait bouger les lignes jusqu'au sommet de l'État.

Jérôme Vivenza, en charge des questions santé et travail à la CGT

hiérarchique. « Soi-disant pour nous protéger du virus dit le ministère, mais sans mettre de masque à notre disposition », dénonce une inspectrice du Var. Ceux qui entendent donner une suite à un contrôle se retrouvent sous la menace d'une sanction. C'est le cas dans la Marne d'Anthony Smith, syndiqué à la CGT et suspendu pour avoir engagé une procédure de référé à l'encontre d'une structure d'aide à domicile qui

n'avait pas pris de mesures suffisantes pour assurer la santé et la sécurité de ses employés. « Le système de santé au travail a été étouffé par les employeurs et l'État. Le droit de retrait a permis aux salariés de prendre en main la prévention de leur santé, et de déclencher des consultations d'instances tels que les CHSCT et les CSE », fait remarquer Jérôme Vivenza, en charge des questions de santé et de travail à la CGT. ■

Les étranges « guides » du ministère

En théorie, ils sont censés aider les salariés et les entreprises dans la mise en œuvre de mesures de protection. Pas à se substituer au Code du travail, ni à le contourner. Jugés flous par beaucoup de représentants de salariés, ces guides de bonnes pratiques reviennent surtout à dédouaner les employeurs de leurs obligations en matière de sécurité. Et prennent beaucoup de liberté avec le droit, selon Julien Boieldieu, du syndicat CGT de l'inspection du travail: « Ils insistent beaucoup sur le respect des consignes par les salariés, moins sur les obligations des employeurs. Et ne citent jamais le Code du travail... » ■



AU COIN DU ZINC

Simon Delétang

Planches de salut. Tout juste entré en fonction, le directeur du Théâtre du Peuple de Bussang (Vosges) a dû se résoudre, crise sanitaire oblige, à annuler le festival d'été. Une première depuis 1945... Pour mieux repartir !

Que pensez-vous du plan pour la culture présenté le 10 mai par Emmanuel Macron ?

La prolongation jusqu'à fin août 2021 des droits à l'indemnité chômage des intermittents était très attendue. C'était le minimum. Les comédiens que j'avais au téléphone étaient angoissés à l'idée que le festival puisse être annulé. Bussang, c'est trois mois d'engagement, et près de 500 heures sur les 507 nécessaires à l'ouverture de droits. Là où j'ai été consterné, en revanche, c'est quand j'ai entendu le président nous proposer d'aller faire de l'animation dans les quartiers cet été. C'est réduire la culture à un passe-temps...

Et l'idée de commandes publiques ?
On y est plus habitué dans les arts plastiques, l'opéra, la création numérique. Si cela peut offrir aux jeunes artistes et techniciens privés de spectacles une visibilité, pourquoi pas ?

Le festival d'été, qui accueille environ 25000 spectateurs par an, devait se tenir du 1^{er} août au 5 septembre. Comment avez-vous réagi ?

Les pièces, *Hamlet* de Shakespeare et *Hamlet-machine* de Heiner Müller, ont été reportées à 2022. Ce que nous craignons le plus était de ne pas pouvoir payer les salaires des 80 intermittents et saisonniers. Heureusement, la Direccte a validé mi-mai notre dossier de demande d'activité partielle. Nous prendrons en charge les 16 % restants du salaire net. Si nous avons fini l'année en déficit, nous n'aurions pas pu redémarrer l'an prochain.

Comment est financé le festival ?
Bussang a une activité à l'année, autour d'une équipe de six permanents.



« J'ai été consterné [...] quand j'ai entendu le président [de la République, ndlr] nous proposer d'aller faire de l'animation dans les quartiers cet été. C'est réduire la culture à un passe-temps... »

Mais les subventions ne couvrent pas l'activité de l'été. Sachant que nous prenons à nos frais le logement et la restauration de ceux qui travaillent sur le festival. Les productions sont financées par la billetterie. Nous

attendons 350 000 euros de recettes et 100 000 euros de bar. Pour l'heure, nous maintenons les stages prévus cet automne, ainsi que *Vie de Joseph Roulin*, un spectacle adapté du texte de Pierre Michon. J'espère également

pouvoir reprendre les marches itinérantes à travers les Vosges, avec *Lenz*, de Georg Büchner.

Quel impact l'annulation du festival aura-t-elle sur l'économie ?

J'ai peur que les conséquences soient catastrophiques. C'est toute l'économie locale qui va être touchée. Je pense aux hébergeurs, à nos fournisseurs : le brasseur, le fromager, le charcutier. Une étude réalisée en 2012 montrait qu'un euro investi dans le festival d'été générerait quatre euros de retombées pour le territoire. Bussang se situe dans une vallée qui a beaucoup souffert de la désindustrialisation. Elle ne s'en est jamais vraiment remise. Les métiers du bois font ce qu'ils peuvent, mais, depuis un an, sous l'effet du réchauffement climatique, les arbres subissent des attaques de parasites.

La crise entraînera-t-elle de grands changements pour le tissu culturel ?

C'est un peu tôt pour le dire. Nous sommes dans l'expectative. Le point positif du confinement est que les structures théâtrales du Grand Est ont été en lien comme jamais. L'initiative est venue d'Alexandra Tobelaim, la nouvelle directrice du Nest, à Thionville. Assez tôt, elle a lancé un appel pour qu'on réfléchisse ensemble à « l'après ». Nous avons une visioconférence par semaine. L'occasion de partager nos inquiétudes – certaines collectivités locales annoncent déjà des économies sur le budget culture l'an prochain –, d'échanger sur la manière dont on gérerait le chômage partiel, dont on envisageait la réouverture, les répétitions à venir. Ce serait bien que cette solidarité survive au confinement. ■

Propos recueillis par JEAN-PHILIPPE JOSEPH

Repères

Simon Delétang est né en 1978.

Comédien et metteur en scène, il a dirigé le théâtre Les Ateliers à Lyon de 2008 à 2012. Il intervient aussi dans de nombreuses écoles d'art dramatique (Ensat, École de la Comédie de Saint-Étienne...). Fin 2017, il succède à Vincent Goethals à la tête du Théâtre du Peuple, créé en 1895, à Bussang. Pour la saison 2020-2021, le jeune directeur a de nombreux projets, notamment à la Comédie-Française. ■





Durant deux mois, éparpillé à travers l'Hexagone, le groupe Les Goguettes, passé maître dans l'art du détournement de chansons populaires, a fait le spectacle sur Internet. Résultat, une complainte du confinement saupoudrée de six chansons à succès.

Musique

Rire en mode Covid. Les parodies des Goguettes sur fond de confinement créent le *buzz* sur YouTube. La chanson *J'ai voulu voir le salon* a été vue plus de 4 millions de fois.

T'as voulu voir le salon, et on a vu le salon/T'as voulu voir la chambre, et on a vu la chambre/T'as voulu voir le placard, et on a vu le placard/J'ai voulu voir le balcon, on n'avait pas de balcon/Ouais, c'est con. » Cette reprise de *Vesoul*, la célèbre chanson de Jacques Brel parodiée en plein confinement par le trio (mais à quatre) Les Goguettes, a été vue plus de 4 millions de fois sur YouTube. Le groupe a voulu mettre en scène, dans un clip hilarant, les errements de la France à l'heure du confinement : compter les lattes du plancher ; regarder Macron faire son allocution ; se heurter à des questions existentielles : « Pour ou contre Raoul ? Je ne sais plus, j'avoue ? » Les Goguettes, ce sont quatre musiciens confirmés : Aurélien Merle et Valentin Vander – tous les deux auteurs-compositeurs et interprètes –, Clémence Monnier, pianiste-claveciniste et autrice, et

Stan, journaliste juridique et chanteur. Depuis sept ans maintenant, le quatuor (donc) a fait des reprises en mode parodique sa spécialité. « On ne s'interdit rien. Nous avons pris l'habitude de nous renseigner sur l'actualité, mais on ne réagit pas à tout, il faut qu'on ait envie d'en rire pour écrire une chanson », affirme Valentin Vander. Inspirés par l'humour du *Canard enchaîné*, de *Charlie Hebdo*, de Renaud ou encore des Inconnus, Les Goguettes se considèrent comme « un groupe engagé mais pas militant. On ne défend aucun camp, même si notre sensibilité sociale transparait dans nos chansons », tient à préciser Valentin. La droite, la gauche, le centre, les têtes de l'arène politique, l'écologie, le véganisme, les petites polémiques, la campagne électorale de 2017... tout est sujet à rire, tout est matière à chanson. « Chacun écrit dans son coin, amène ses chansons », détaille

encore l'artiste. Ensuite, tout est jeté dans le pot commun, retravaillé, mis en scène par Yéshé Henneguelle. Avec le confinement, les musiciens ont d'ailleurs dû repenser leur façon de se produire. « Comme nous étions confinés aux quatre coins de la France, nous avons fait avec les moyens du bord. Nous faisons tout nous-mêmes, jusqu'au montage du clip. » En deux mois, Les Goguettes ont produit six chansons, toutes visibles sur YouTube, notamment : *On n'a rien vu venir*, sur l'air de *Je l'aime à mourir* de Francis Cabrel ; *La Guerre au coronavirus*, inspirée de *La Guerre de 14-18* de Georges Brassens ; ou encore une reprise du *Youki* de Richard Gotainer, baptisée *Le Battement d'ailes du Pangolin*. Plus que jamais, Les Goguettes comptent bien prolonger leur aventure dans la bonne humeur. Depuis leurs salons, comme sur scène... ■

SOPHIE EUSTACHE

“



On aime pousser la satire, comme pouvaient le faire Les Guignols de l'Info.

Valentin Vander, auteur, compositeur et interprète des Goguettes

Notre sélection

■ BANDE DESSINÉE Dépression militante

Mirion Malle signe ici sa première BD de fiction. Elle y aborde avec pudeur et humour la question de la santé mentale à travers son héroïne Clara, une trentenaire dépressive. Un récit nourri des thèmes chers à l'autrice, comme la sororité, l'entraide, la communication ou les réseaux sociaux. Sensible. ■
C'est comme ça que je disparaissais, éd. La ville brûle, mars 2020, 208 p., 19 euros.

■ CINÉMA Écran sauvage

Chaque vendredi, à 21 heures, le cinéma parisien La Clef (5^e arr.) projette des films en plein air sur un des murs du voisinage. Depuis septembre 2019, ce cinéma de quartier déserté qui lutte pour sa survie est occupé par l'association Home Cinema, qui devait continuer ses projections malgré le déconfinement. ■

■ MUSIQUE

Casey, de rap et de rock

Servie par le groupe Ausgang (Marc Sens à la guitare, Manusound aux machines et Sonny Troupé à la batterie), Casey livre un album aux accents rap & rock. *Flow* tranchant, écriture ciselée, la rappeuse du 93 aborde ses sujets favoris : appropriation culturelle, luttes sociales, racisme... ■
Gangrène, A Parté, mars 2020 (CD à 12,99 euros).

■ ROMAN

Intrigue chimique

De quoi les perturbateurs endocriniens sont-ils le nom ? Cancers, autisme, diabète... À travers une intrigue mêlant des parents désespérés face à la pathologie de leur fils, un journaliste et un scientifique, l'auteur livre le portrait sans fard d'une industrie où tous les coups sont permis. Puissant. ■
De mort lente, de Michaël Mention, éd. Stéphane Marsan, mars 2020, 416 p., 20 euros.

HISTOIRE SOCIALE

La CGT dans la Grande Boucle

25 juin 1947. Une vague de chaleur s'abat sur la France. Mais les spectateurs massés ce jour-là place du Palais-Royal, à Paris, n'ont cure des 30 degrés affichés par le thermomètre. Ils n'ont d'yeux que pour la centaine de coureurs qui se présentent au départ du Tour. Parmi eux, Jean Robic, futur vainqueur des 4642 km au programme. Pour cette première édition d'après-guerre, la direction de l'épreuve a invité les journaux ayant résisté à l'occupant à prendre place dans la caravane publicitaire et à vendre leurs publications à la poignée. Un acte pas si gratuit que ça pour l'un des principaux organisateurs de l'épreuve, le journal *L'Équipe*, dirigé par Jacques Goddet. *L'Équipe* a fait son apparition dans les kiosques en 1946. Il est né sur les décombres du quotidien *L'Auto*, créateur du Tour de France en 1903. En 1944, *L'Auto* a été frappé

d'interdiction pour collaboration avec l'Allemagne nazie. Son directeur était Jacques Goddet. Le nom de *L'Humanité* circule alors pour reprendre l'organisation du Tour. Mais *L'Équipe* finira par tirer son épingle du jeu, et *L'Huma* se contentera de faire partie des invités. Au même titre que *la Vie Ouvrière*. Interdit sous Vichy, l'hebdomadaire fondé en 1909 par la CGT a continué de paraître dans la clandestinité. Au sortir de la guerre, *la VO* est le plus puissant hebdo de l'Hexagone, tirant à 475000 exemplaires. La présence du journal sur la Grande Boucle ne se démentira jamais. Sauf entre 1993 et 1997, lorsque le nouvel administrateur de la Société du Tour de France, Jean-Claude Killy, instaurera un droit d'entrée prohibitif. Au départ de l'ancien champion de ski, *la Vie Ouvrière* retrouvera son statut d'invitée et les routes du Tour. ■ JEAN-PHILIPPE JOSEPH



Le cycliste français Jean Robic (1921-1980), ici lors du Tour 1947, fut l'un des coureurs français les plus populaires de l'après-guerre.

Logement

L'inquiétude. Avec la chute des revenus liée à la crise sanitaire, près de 3 millions de ménages auraient du mal à payer leur loyer. Les associations craignent une vague d'expulsions.

Chômage partiel, licenciement, perte sèche d'activité... Selon une étude de la Fondation Jean-Jaurès, 35% des actifs ont vu leurs revenus chuter avec la crise sanitaire. Les associations craignent que ce choc brutal ne mette en grande difficulté les locataires et les accédants à la propriété les plus précaires. D'après une note de l'Institut de recherches économiques et sociales publiée en avril, près de 3 millions de ménages (soit 6 à 7 millions de personnes) pourraient ne pas réussir à faire face à leurs dépenses de logement dans les mois à venir. Une bombe à retardement. «*Parmi les populations les plus à risque, on retrouve massivement des artisans, des commerçants, des ouvriers et des employés qui n'ont pas l'épargne suffisante pour absorber le choc*», constate Pierre Concialdi, économiste et auteur de cette note. *Face à une situation aussi exceptionnelle, tous les leviers doivent être actionnés. L'Espagne, l'Allemagne ou l'Italie ont déjà pris des mesures en ce sens.*» En France, si des reports de



Si l'État a décrété un moratoire sur les loyers et factures d'énergie des PME fragilisées par la pandémie, aucune mesure de ce type n'est venue épauler les particuliers.

paiement ont été prévus pour les baux locatifs des petites entreprises, les particuliers sont livrés à eux-mêmes. «*Il faut entrer dans une logique de prévention afin d'éviter une catastrophe*, plaide

Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre. *Le risque, c'est que les gens bricolent avec des emprunts le premier mois, puis qu'ils ne puissent plus payer et qu'on entre dans*

Repères

Pour aider les familles touchant des APL à payer leur loyer, le gouvernement a débloqué un coup de pouce minimal : 100 euros par enfant, versés en une fois le 15 mai. D'autres pays européens ont pris des mesures plus fortes : interdiction en Allemagne d'expulser pendant deux ans pour des impayés durant le confinement ; suspension des prêts immobiliers en Italie ; moratoire sur les prêts des accédants en Espagne en cas de difficultés... ■

des procédures juridiques d'expulsion à la fin de la trêve en juillet.» Pour éviter un effet domino, la fondation demande la création d'un fonds d'aide d'urgence abondé par l'État qui permettrait aux ménages les plus en difficulté d'apurer leur dette locative. Un levier qui compléterait les fonds de solidarité au logement (FSL) gérés par les départements. «*On est très inquiets, car le logement est le premier poste budgétaire et peut consommer jusqu'à 50% du revenu dans les zones en tension. Or, le gouvernement refuse de bouger sur le sujet*», fait savoir Véronique Martin, secrétaire confédérale en charge du dossier Logement à la CGT. L'organisation a interpellé le 7 mai le ministère du Logement pour réclamer un moratoire sur les loyers durant la pandémie. Une mesure déjà prise en Allemagne pour trois mois, avec possibilité d'étaler le paiement des charges jusqu'en 2022. Afin d'obtenir ce dispositif en France, un appel à la suspension des loyers a été lancé par l'association Droit au logement (DAL). «*L'État et les gros propriétaires peuvent faire un effort, surtout à Paris où beaucoup d'immeubles sont détenus par un même bailleur*, estime Jean-Baptiste Eyraud, président du DAL. *On s'attend à ce qu'il y ait beaucoup d'impayés, notamment au sein de la petite classe moyenne et des précaires. En Seine-Saint-Denis, les bailleurs sociaux tirent déjà la sonnette d'alarme. Il y a un grand risque social...*» ■ **CYRIELLE BLAIRE**

**À VOUS QUI AMÉLIOREZ
LE QUOTIDIEN DES SALARIÉS
EN AFFIRMANT VOS VALEURS**



Créé il y a 55 ans par des militants syndicaux, le groupe Up vous accompagne pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés : pause déjeuner, action sociale, culture, cadeaux, loisirs, solution de gestion.

Choisir le groupe Up, c'est choisir un groupe indépendant, dont la maison mère est une coopérative détenue à 100% par ses salariés & un acteur emblématique de l'Économie Sociale et Solidaire, qui ne cesse de diversifier ses solutions, répondant ainsi aux enjeux liés aux conditions de vie et de travail.

- Cadeau/Culture ▸ Déjeuner
- Équilibre vie pro./vie perso.

Retrouvez les solutions du groupe Up pour favoriser le dialogue social et améliorer le quotidien des salariés sur up.coop
Contact : infopartenariatsetcooperation@up.coop

Le Groupe Up est
partenaire de



**Ça fait du bien
au quotidien**

Chômage

Menaces. La crise sanitaire a des conséquences sociales catastrophiques. Les licenciements à venir et la poursuite de la « réforme » de l'assurance-chômage vont les aggraver.

1 Des chiffres en explosion, mais minorés. Recrutements quasiment nuls, contrats non renouvelés... Les catégories A, B et C, qui regroupent ceux n'ayant eu aucune activité ou une activité réduite, avaient déjà vu leur nombre progresser de 177 500, rien qu'en mars. Mais en avril, la hausse a été explosive. Le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) s'est accru dans des proportions sidérantes : + 843 000 par rapport au mois précédent. Du jamais-vu depuis l'instauration des statistiques en 1996. Aussi élevés soient-ils, ces chiffres minorent la réalité. « *Je pense qu'on a perdu des allocataires* », confie ainsi Sylvie Espagnolle, déléguée centrale CGT à Pôle emploi. Des personnes habituées à actualiser leur situation mensuelle dans les agences, et qui n'ont pas pu le faire en raison de leur fermeture pendant le confinement. Malgré l'envolée des nouvelles inscriptions, ajoute-t-elle, « *la demande d'ouvertures de droits et de versements d'allocations est en baisse de 26 % en avril par rapport à 2019* ». Explication : avec le durcissement depuis novembre des conditions d'indemnisation, « *chaque mois, 50 000 travailleurs sont dans l'impossibilité d'ouvrir des droits* », évalue Pierre Garnodier, secrétaire du Comité national des travailleurs privés d'emploi et précaires (CNTPEP) de la CGT.

2 Les précaires, principales victimes. Mi-mai, on comptait un peu plus de 12 millions de salariés en activité partielle, dans un peu plus d'un million d'entreprises. Mais pour relever du dispositif, encore faut-il avoir un contrat en cours. Beaucoup de précaires n'en ont donc pas ou peu bénéficié. « *Début mars, 750 000 intérimaires étaient en mission. Début avril, ils n'étaient plus que 250 000 et 45 000 se sont inscrits à Pôle emploi en mars*, explique Laëticia Gomez, secrétaire générale de la CGT Intérim. *On est passé de la précarité à l'ultra-précarité, ce qui explique que certains sont prêts à reprendre dans n'importe quelles conditions.* » Saisonniers, extras dans la restauration, salariés intermittents dans l'événementiel, animateurs en grande distribution, « *voilà les grands oubliés* », dénonce François Choux, de l'Organisation du personnel de restauration dans l'événementiel (OPRE) : « *Certains sont déjà au RSA ou en ASS [allocation de solidarité spécifique, ndlr].* » Quant aux promesses de prolonger les droits des intermittents du spectacle jusqu'en



août 2021, Denis Gravouil, secrétaire de la CGT Spectacle, reste prudent : « *Nous n'avons toujours pas de texte.* »

3 Pôle emploi et l'Unedic en première ligne. « *Les inscriptions, l'actualisation et l'indemnisation ont pu être assurées par les agents en télétravail. Il n'y a pas eu de rupture, heureusement* », se félicite Sylvie Espagnolle, de la CGT Pôle emploi. Le syndicat, en lien avec le CNTPEP de la CGT, a cependant revendiqué une actualisation automatique pendant la crise, refusée par la direction. Afin de récupérer ceux qui n'ont pas pu s'inscrire pendant cette période compliquée, « *nous demandons des procédures rétroactives* », insiste Sylvie Espagnolle. Autre enjeu : les finances de l'Unedic mises à mal par l'explosion du chômage et par la prise en charge d'un tiers de l'indemnisation de l'activité partielle. « *On enregistre cinq milliards d'euros de dépenses nouvelles en avril et mai, dont trois milliards pour l'indemnisation de l'activité partielle* », pointe Denis Gravouil, qui siège par ailleurs au conseil d'administration de l'Unedic. Pour financer tout cela, « *il faut une surcotisation patronale des entreprises qui abusent de la précarité* », assure-t-il, réclamant également « la

mise à contribution des entreprises de numérique qui font d'énormes profits » et des assureurs.

4 Une contre-réforme à annuler. Dans certains secteurs (hôtellerie, restauration, événementiel...), les traces de la crise sur l'emploi seront durables. On évoque aussi des milliers de licenciements à venir dans l'automobile (Renault), l'aéronautique (Daher; Sabena Technics), les enseignes de vente de meubles (Alinea, Conforama – lire aussi p. 3), de vêtements et chaussures (Naf Naf, La Halle)... La CGT, Solidaires, FO et la CFE-CGC ont déposé un recours devant le Conseil d'État contre la « réforme » de l'Assurance chômage, dont la première phase s'applique depuis novembre. La seconde, qui diminuera l'indemnisation mensuelle, pour certains jusqu'à 75 %, a été repoussée d'avril à septembre. Pour l'heure, seules des mesures provisoires d'urgence ont été prises, comme la prolongation des droits au chômage jusqu'à fin mai. Si l'exécutif refuse de l'annuler, cette « réforme » est historiquement « *la pire pour tous ceux qui travaillent de façon discontinuée* », tranche Afcene Azem, du Collectif précaires hôtellerie, restauration, événementiel (CPHRE). ■

LUDOVIC FINEZ



Les radiations pour non-recherche d'emploi ont été stoppées. Mais des notes de service dans plusieurs régions montrent que la direction veut reprendre les vérifications de présence aux entretiens, la récupération des indus, l'identification des fraudes...

Sylvie Espagnolle, déléguée centrale CGT Pôle emploi



COVID-19 Préserver l'avenir

Lésions pulmonaires, du système nerveux, troubles moteurs et cognitifs : les conséquences du coronavirus peuvent perdurer, « *même chez des personnes peu infectées* », assure l'association de consommateurs Indecosa-CGT. Laquelle demande « *au gouvernement de mettre en place un véritable suivi, [une] prise en charge totale par la Sécurité sociale et la reconnaissance de la maladie en affection longue durée (ALD)* ». ■

SANTÉ Autonomie publique

Vous dites « Ségur de la santé » ? L'UCR-CGT veut « *100 000 embauches [...] dans le système public hospitalier* », plus 300 000 « *dans tous les métiers de la perte d'autonomie, dont 200 000 dans les Ehpad, avec 40 000 embauches immédiates* ». L'UCR, qui revendique « *un grand service public de l'autonomie* », rappelle la destruction de « *plus de 100 000 lits hospitaliers en quinze ans* ». ■

ACTIVITÉ PARTIELLE Prévoyance maintenue

La CGT salue une « *victoire syndicale qui contribuera à protéger les millions de salariés exposés au risque de pandémie et de perte de pouvoir d'achat* ». Sous la pression, l'État a décidé de maintenir la couverture santé et prévoyance de plus de 12 millions de salariés en chômage partiel. « *La suspension des contrats de travail [liée au dispositif, ndlr] exposait les salariés à une rupture* » de protection, rappelle la CGT. ■

PRESSE Pluralisme sabordé

Le 15 mai, le tribunal de commerce de Paris a décidé d'une reprise partielle de la société de distribution de presse Presstalis, et la liquidation de ses dépôts régionaux : soit 512 salariés sur le carreau ! Une décision « *incompréhensible* », pour le SGLCE-CGT, selon lequel les offres sur la table permettaient de bâtir « *un projet industriel et social* ». ■

JUSTICE Protéger l'enfance

Dix-sept syndicats et associations, dont la CGT, exigent « *l'abandon du Code de la justice pénale des mineurs* », censé être appliqué le 1^{er} octobre et que la Garde des Sceaux souhaite seulement « *reporter [...] de quelques mois* ». Les signataires assurent que « *la priorité* » est « *bien de redonner les moyens humains et matériels [aux] acteurs et actrices de l'enfance en danger pour assurer [leurs] missions de protection* » et non « *le tout-répressif prôné depuis vingt ans* ». ■



Question conso

De l'usage des masques

Quels modèles, pour qui ?
Comment bien le porter ?

En dépit du déconfinement, le risque de contamination par le Covid-19 impose des précautions, dont le port du masque. Obligatoire ou recommandé, le masque est censé être dans toutes les maisons. Après de graves problèmes de distribution en début de crise, ajoutés à des informations contradictoires sur son usage, des collectivités locales, des entreprises, des réseaux associatifs et des citoyens se sont mobilisés pour répondre aux besoins des Français. En commandant d'importantes quantités en France et à l'étranger, en dédiant des chaînes de production textile ou en organisant ateliers de coutures et distributions bénévoles.

Le matériel médical

Mais au fait, de quels masques parlons-nous? Depuis l'apparition de la pandémie, différentes appellations coexistent : «masque chirurgical», «FFP2», puis «masque alternatif». Le masque chirurgical protège l'environnement du porteur de ses sécrétions. Le modèle FFP2 est un masque filtrant destiné à protéger le porteur contre les risques d'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne ou par gouttelettes. Il est réservé aux professionnels en contact avec les malades. Enfin,

les masques avec valves sont déconseillés, puisqu'ils ne filtrent pas l'air expiré.

Pour le grand public

Le masque « alternatif », « barrière » ou « grand public » est, lui, en tissu. À plis ou en forme de « bec de canard », il protège moins bien que les deux précédents, mais son utilité est reconnue pour faire ses courses ou se rendre au travail. Acheté sur Internet ou cousu à domicile, il doit respecter certaines règles. La maille du tissu, l'emplacement des coutures, ses attaches doivent répondre à des principes validés par des experts. Sur son site Internet, l'Afnor diffuse un guide d'exigences minimales de confection et d'usage de ces masques. Elle recommande également des tutoriels de youtubeurs respectant ses consignes.

Les bons gestes

Le masque alternatif participe aux gestes barrières. Son port est limité à une demi-journée, il doit ensuite être lavé à 60 degrés, au minimum trente minutes, avec une lessive courante. Il doit être porté bien sec, l'humidité favorisant la circulation du virus. Être placé sur le nez, la bouche et le menton,



L'AVIS D'INDECOSA-CGT

Le gouvernement a fixé à 95 centimes d'euros le plafond auquel peuvent être vendus les masques jetables. Au scandale du manque de masques s'ajoute, aujourd'hui, celui du prix des masques. On peut estimer le budget « masques » pour une famille de quatre personnes entre 100 et 300 euros par mois ! La CGT demande la gratuité des masques pour tous les usagers et, dès lors qu'ils sont au travail, que les masques soient fournis par les employeurs. C'est une question de santé publique et de justice sociale qui doit être prise en charge par l'État et les employeurs. ■

Contacts : indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr

avec des mains lavées. Une fois ajusté, il ne faut plus toucher au masque avec ses mains, ne pas le déplacer vers le haut ou le bas en dégageant une partie du visage. Dès qu'il est enlevé, en saisissant les élastiques

ou les brides, sans toucher la partie avant du masque, il doit être lavé ou placé en attendant dans un sac plastique fermé. ■

MICHÈLE BERZOSA Pour Indecosa-CGT

Plus d'infos sur : <https://masques-barrieres.afnor.org/>



Mes droits au travail

Covid-19: des jours de congé imposés ?

Jusqu'au 31 décembre 2020, les employeurs peuvent déroger, de façon limitée et sous certaines conditions, aux règles habituelles relatives aux congés payés*. Mais seulement si un accord collectif d'entreprise ou de branche a été signé préalablement.

Touchées par la crise. Un point est crucial : les nouvelles règles en matière de congés payés ne concernent que les entreprises dont les difficultés économiques résultent de la pandémie. L'employeur doit fournir tous les éléments d'information le démontrant.

Accord collectif impératif. Autre élément important : les mesures dérogatoires aux règles des congés payés ne peuvent s'appliquer que si elles sont prévues par un accord collectif signé auparavant en entreprise ou bien au niveau de la branche professionnelle.

Congés anticipés ou modifiés. Les employeurs concernés peuvent alors imposer la prise anticipée de six jours de congé, au maximum, et en déplacer autant déjà posés. Dans les deux cas, l'accord collectif doit fixer un délai de prévenance, qui peut être réduit jusqu'à un « jour franc » (un jour entier).

Été fractionné. Pour éviter une absence trop longue sur un poste de travail, l'employeur peut aussi imposer un congé morcelé sur la période dite « estivale », du 1^{er} mai au 31 octobre, avec un minimum de deux semaines continues (art. L. 3141-18 du C. trav.).

Absence d'accord. Ajoutons pour finir qu'à défaut d'accord collectif, le Code du travail s'applique : consultation du CSE sur la période des congés, délai d'un mois minimum pour informer les salariés, accord du salarié pour fractionner le congé d'été, etc. ■

MÉLANIE CARLES Rédactrice à la RPDS

* Article 1 de l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020.

En savoir plus : RPDS – Dossier spécial : Crise sanitaire et droits des salariés, n° 901, mai 2020.



Traçage du virus

Flicage sanitaire. La création de brigades du Covid chargées de tracer les patients et leurs proches, en parallèle d'une application controversée, fait craindre une surveillance sociale.

Repères

Le 11 mai, le Conseil constitutionnel a affirmé que le traitement et le partage de données sur la santé des personnes atteintes par le Covid-19, et de leurs contacts, sans leur accord, portent atteinte à la vie privée. Il en interdit l'accès aux organismes d'accompagnement social et demande qu'elles soient effacées après trois mois. La loi prévoit que ce système ne puisse durer plus de six mois après la fin de l'état d'urgence. ■

La loi du 11 mai 2020, qui proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet, autorise le traçage des patients atteints du coronavirus et de leurs contacts. L'objectif, en l'absence de dépistage massif, étant de casser les chaînes de transmission, alors que la population retrouve une relative liberté d'aller. Charge aux médecins généralistes de renseigner – moyennant un forfait de 55 euros –, sur la base de données de l'Assurance maladie Contact Covid, l'identité et les coordonnées du patient, mais aussi des personnes de

son foyer et, si possible, de ses contacts des dernières 48 heures. Puis, des équipes de l'Assurance maladie, les brigades sanitaires, prennent le relais. Elles étoffent au besoin la liste des contacts et informent tout ce petit monde des modalités de confinement, de la possibilité de récupérer gratuitement un masque et de réaliser un test sans prescription médicale. Au niveau national, 4000 agents des caisses d'assurance maladie sont mobilisés « dans l'urgence et l'improvisation », observe Sylviane Thiébaud, membre du collectif CGT Sécurité

sociale. Aussi employée à la CPAM du Rhône, elle craint que ce dispositif nuise à d'autres. « Dans le Rhône, ces agents s'occupaient auparavant de détecter les plus précaires pour les informer de leurs droits. Dans la Loire, ces infirmiers faisaient de la prévention auprès de diabétiques. » Plus globalement, les défenseurs des libertés publiques s'inquiètent de l'étendue des données collectées et des personnes habilitées à les consulter, voire d'une violation du secret médical. En parallèle, l'application StopCovid devait être lancée début juin, après

son adoption au Parlement le 27 mai. Développée par l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique, elle devrait permettre de retracer les contacts d'une personne contaminée, grâce au Bluetooth. Pour des spécialistes du numérique*, signataires d'une tribune dans *Le Monde*, « StopCovid est un projet désastreux piloté par des apprentis sorciers [...], un outil de surveillance sur lequel pèse l'ombre d'intérêts privés et politiques ». ■ SARAH DELATRE
* Antonio Casilli, sociologue, Paul-Olivier Dehaye, mathématicien, Jean-Baptiste Soufron, avocat.

ensemble

Les petites annonces

VACANCES

SOLIDARITÉ

TROC-ÉCHANGES

SERVICES

DIVERS

Le journal met en place une rubrique de petites annonces gratuites pour les syndiqués et leurs organisations syndicales. La rédaction se réserve le droit de ne pas retenir celles qu'elle jugerait choquantes

ou ne correspondant pas aux valeurs de la CGT. Vous pouvez envoyer vos annonces (150 signes environ) par courrier à l'adresse de la rédaction en y joignant la photocopie de votre carte d'adhérent.

IMMOBILIER

LOCATIONS

(06) Nice. Appt 2 pièces quartier Ouest/collines. Mer à 5 mn en voiture, 10 mn à pied. Terrasse et vue sur mer. 500 €/sem.; 900 €/quinzaine. Tél.: 06 87 56 00 65.

(17) Ronce-les-Bains. Entre La Rochelle et Royan, face à l'île d'Oléron, plage à 10 mn à pied: 2 appt, avec jardin, tt équipés (cuisine, sdb, 6 couchages). 390 €/sem. Tél.: 01 45 97 22 57 ou 06 85 73 47 75.

(17) Saint-Sauvant. Village de pierre et d'eaux, Petite Cité de Caractère. À 12 km

de Saintes, 17 km de Cognac. Gîte rdc 2 à 3 pers., tt confort (Wi-Fi), entrée et cour indépendantes, parking privé. 300 €/sem. + taxe de séjour. Tél.: 06 35 24 29 20.

(26) Drôme provençale. Au pied du Ventoux, au cœur vignoble Côtes-du-Rhône, site idéal vélo et rando: maison tt confort, 3 chb, sdb, terrasse, jardin. De 350 à 480 €/sem., selon la période. Dans le village: supérette, pizzeria, location de vélos. À proximité: golf, route des vins...

Meilleur accueil réservé aux lecteurs d'Ensemble. Tél.: 06 29 85 55 52.

(30) Chamborigaud. Charmant village cévenol au nord d'Alès, entre Ardèche et Lozère (commerces, baignades, gare SNCF, etc.), grotte Chauvet à 50 km. Gîte indépendant 4 pers., 2 chb, tt équipé (lave-linge-vaiss., TV, four, micro-ondes), terrasse ombragée. De 300 à 400 €/sem. Tél.: 06 07 60 99 99.

(62) Stella Plage. Proche du Touquet. Dans résidence, appt 51 m² 4 à 6 pers. Plein sud, à 3 km de la plage. Grande chambre, sdb, salon, cuisine. De 350 à 510 €/sem. selon la période; 160 €/w.-e. Tél.: 06 32 55 65 39.

(64) Hendaye. T2 dans résidence avec piscine et place de parking. Couchage pour 4 pers: séjour cuisine équipée, coin repas, coin salon avec canapé-lit, chb lit 2 pers., nombreux rangements, sdb avec baignoire. Terrasse. Proche tous commerces, Espagne, gare à 400 m. De 350 à 550 €/sem. selon la période. Tél.: 06 83 67 01 15.

(64) Urrugne. Pour les amoureux de la nature, de vacances tranquilles de qualité. Dans cadre unique mer, montagne, campagne: joli appt au 1^{er} ét. de maison

basque. T3 entrée ind. pour 4 pers tt équipé. Cuisine, salon avec balcon vue pano. sur baie de Saint-Jean-de-Luz., 900 m des plages. Proche commodités. Animaux non-admis. De 300 à 400 €/sem. selon la période. Paiement échelonné possible pour les grévistes «Retraite Macron». Tél.: 07 85 78 69 03 ou 05 59 47 87 24.

(66) Molitg-les-Bains. Dans le château médiéval du village de Mosset, à 2,5 km de la cure de Molitg: studio 35 m² face au Canigou. Très bien équipé, commodités, navette.

De 40 €/j. à 280 €/sem. Tél.: 06 79 95 44 05.

(84) À proximité d'Avignon. Logement pour 4 pers. dans maison climatisée du propriétaire. Entrée indépendante, cuisine d'été, piscine sécurisée, 2 chb, sdb. De 350 à 500 €/sem. selon la période. Tarif spécial pour les syndiqués CGT. Tél.: 06 73 67 63 94.

(88) Vecoux. À 7 km de Remiremont, 30 km d'Épinal, Gérardmer, La Bresse... Chambre d'hôtes Gîtes de France 2 épis. 43 €/nuît pour 2 pers. Tél.: 03 29 61 09 73.

La CGT ensemble!

Proche, solidaire, efficace

Pour toute question relative à la réception du journal, merci de contacter l'espace Vie syndicale de la CGT au : 01 55 82 81 98.

Secrétariat de la rédaction: redaction@nvo.fr

La CGT ensemble! est un journal mensuel (dix numéros par an) édité par la CGT et destiné à jour de leurs cotisations.

Éditeur principal:

La CGT, 263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex.

Éditeur délégué:

Nouvelle SA la Vie Ouvrière Case 600, 263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex.

Directrice de la publication:

Virginie Gensel-Imbrecht.

COMITÉ ÉDITORIAL

Présidente:

Virginie Gensel-Imbrecht.

Membres:

Virginie Gensel-Imbrecht; Nicolas Baille; Caroline Blanchot; Cédric Hafner; Alain Hébert; Jef Lair; Laurent Pagnier; Pascale Terrat.

Rédactrice en chef:

Eva Emeyriat (eva.emeyriat@nvo.fr).

Rédacteurs: Cyrielle Blaire (cyrielle.blaire@nvo.fr); Sarah Delattre, chef de service (sarah.delattre@nvo.fr); Jean-Philippe Joseph (jean-philippe.joseph@nvo.fr).

Réalisation: Sylvie Lebrun (première maquettiste); Tatiana Mattelart (chef du service photo); Erwan Serveau (secrétaire de rédaction).

Conception:

Rampazzo & Associés.

Numéro 129: Tirage moyen de 600 000 exemplaires.

Prix au numéro: 0,50 €.

Numéro de commission paritaire: 1022 S 08171.

Imprimé et routé par Rivet Presse Édition, 87000 Limoges.



Comment recevoir le journal

LE SYNDIQUÉ INFORMÉ...

Nous constatons qu'une grande partie du salariat échappe aujourd'hui à l'information syndicale. En tant que syndiqué, tu as entre les mains le journal *La CGT ensemble!* Les adhérents sont percutés par les mutations du salariat, notamment par les phénomènes d'individualisation, de mise en concurrence, de repli sur soi, par les oppositions intercatégorielles et intergénérationnelles encouragées par les politiques patronales et gouvernementales. La CGT veut associer les salariés, la population, pour changer le cours des événements. C'est pour chacun d'entre nous un défi à relever. L'information des syndiqués est indispensable. Elle permet de se faire sa propre opinion. La mission du journal est de favoriser la connaissance, la compréhension du monde actuel, la circulation des informations, les échanges avec les autres, l'envie de s'organiser et de se syndiquer. Il permet ainsi de prendre part aux décisions de la CGT.

... DIRECTEMENT À SON DOMICILE

Auparavant, deux systèmes cohabitaient pour la diffusion du journal: 1) un envoi par La Poste directement à l'adresse du syndiqué. Actuellement deux syndiqués sur trois reçoivent le journal chez eux. Si tu changes d'adresse ou si tu connais un syndiqué CGT qui ne reçoit pas le journal à son domicile, tourne-toi vers le syndicat pour qu'il fasse les corrections nécessaires dans le CoGiTiel (base de données informatique de gestion des adhérents CGT); 2) la diffusion auprès des syndiqués par leur syndicat qui était récepteur du journal. Ces envois ont cessé avec le numéro d'octobre 2011, ton syndicat en a été informé. Il lui a été demandé de tenir à jour le fichier CoGiTiel. N'hésite pas à voir avec lui si cela a été fait. Des formations spécifiques à la tenue du CoGiTiel existent, ton syndicat peut voir avec son union départementale ou sa fédération pour en savoir plus.

À jour des ordonnances

FAIRE FACE AU LICENCIEMENT

Toutes les réponses aux questions qui se posent pour faire face à une procédure de licenciement.



LE GUIDE POUR FAIRE FACE AU LICENCIEMENT

Bon de commande

Adresse d'expédition (Écrire en lettres capitales - Merci)

Syndicat/Société (Si nécessaire à l'expédition) _____

Madame Monsieur

Nom* _____

Prénom* _____

N°* _____ Rue* _____

Code postal* _____ Ville* _____ Tél. _____

Fédération ou branche professionnelle _____

Courriel* _____ UD _____

* Champs obligatoires

Réf.	Désignation	Prix unitaire	Quantité	MONTANT TOTAL
01181060	Faire face au licenciement	12,00 €		
FRAIS DE PORT				3,00 €
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE				

N° chèque (à l'ordre de La Vie Ouvrière) _____

Banque _____

RÉDUCTIONS

5 exemplaires commandés - 5 %
10 exemplaires commandés - 15 %

Également disponible sur nvoboutique.fr

code origine : ENSEMBLE



Barbara Stiegler

No alternative. La philosophe et professeure d'université nous explique la façon dont l'idéologie néolibérale, devenue hégémonique, oblige les peuples à s'adapter et à maintenir le cap de la mondialisation.

Dans votre ouvrage, *Il faut s'adapter, vous vous intéressez à la thèse de Walter Lippmann, l'un des penseurs du néolibéralisme qui appelle dans les années 1930 à une transformation de l'espèce humaine. Qu'en est-il?*

Barbara Stiegler : Selon Lippmann, l'espèce humaine n'est pas assez adaptée à un environnement mondialisé. Du fait de son évolution biologique et historique, elle serait trop fermée sur elle-même, mentalement et culturellement. Il faut donc la transformer par la rééducation des populations et un ensemble de politiques publiques, afin qu'elle s'adapte sans cesse aux transformations. L'objectif va au-delà de la mise au pas des forces du travail, c'est la totalité de nos manières de vivre qui doivent être revues : nos loisirs, notre culture, nos corps, nos affects et nos manières de penser. C'est un changement anthropologique total.

■ **L'éducation doit donc être repensée, non plus pour émanciper, mais pour réadapter les individus à leur environnement ?**

Oui. Lippmann est l'un des grands précurseurs des textes de l'OCDE ou de l'Europe sur le système éducatif. Une synthèse entre les besoins de l'économie mondialisée et la psychologie du développement. L'éducation n'est plus au fondement du pacte républicain, elle n'a plus la visée émancipatrice des Lumières. Elle devient un ensemble de compétences à acquérir pour s'adapter dans un environnement incertain, marqué par la compétition et le changement permanent.

■ **La pensée d'Emmanuel Macron, lorsqu'il parle des « Gaulois réfractaires au changement », serait influencée par cette idéologie néolibérale ?**

Exact. Mais c'est aussi la thèse typiquement néolibérale du « retard » français, encombré par son État social, ses luttes collectives et ses tendances révolutionnaires. Le programme du néolibéralisme français, qui arrive au pouvoir dans les années 1970 et va installer son hégémonie jusqu'aujourd'hui, est d'imposer une rupture définitive avec l'héritage révolutionnaire. Avec une mutation de l'État social mis au service d'une adaptation des populations à la mondialisation.



Francesca Mantovani/Éditions Gallimard

■ **Quelle est la vision de la démocratie portée par les néolibéraux ?**

Lippmann considère que les masses ne sont pas assez éclairées pour se gouverner. Elles sont jugées figées, en retard sur l'évolution et les événements. Elles ont besoin d'un gouvernement d'experts qui décrète un cap qui ne peut être discuté. La pédagogie des réformes sert à obtenir le consentement des masses. Ce modèle de démocratie pousse à l'extrême la logique de la représentation. Ceux qui sont jugés compétents, les « élus », sont aux commandes. Pour les citoyens, la démocratie

se résume aux rendez-vous électoraux, avec ses champions et ses supporters, et reste un moment exceptionnel.

■ **Comment l'idée qu'il n'y aurait « pas d'alternative » au cap fixé s'est-elle imposée dans le débat public ?**

L'une des raisons principales est la crise du socialisme réformiste et révolutionnaire qui a ouvert un boulevard au néolibéralisme, lui permettant de s'imposer à droite et à gauche grâce à son discours sur « l'égalité des chances » et les « règles du jeu ». Ce discours sur la justice explique en partie son succès. La compétition y est présentée comme un jeu *fair-play*, relancé sans

cesse et présent dans tous les domaines – école, sport, travail –, où les meilleurs gagnent. Une autre explication est que le néolibéralisme donne un sens à l'histoire, avec la mondialisation des échanges comme horizon, qui répond à un besoin, celui de connaître le sens de l'histoire. Car notre temporalité a été modelée par le christianisme : nous avons besoin de connaître la fin.

■ **Crises écologique, sanitaire... Le cap fixé par « les experts » vacillerait-il ?**

La crise sanitaire mondiale résulte de la destruction des écosystèmes et de la biodiversité. Or, la crise écologique est la pire objection que l'on puisse faire au récit néolibéral. Elle montre que la mondialisation et l'explosion des mobilités mènent à la destruction des écosystèmes et de nos organisations sociales. Quant au virus, il a révélé l'effondrement de notre système de santé, ce qui met en danger le pouvoir. Car le néolibéralisme est censé assurer un pouvoir bienveillant, qui fait prospérer le vivant. On nous dit : « Suivez le berger, car il vous mène dans la bonne direction. » Mais à partir du moment où le berger est incapable de protéger ses brebis contre un virus, son pouvoir commence à vaciller.

■ **Dans un livre à paraître cet été *, vous revenez sur la lutte menée à l'université de Bordeaux. Vous écrivez que le néolibéralisme est partout, pas seulement dans les hautes sphères de la finance.**

C'est un point essentiel, que n'identifient pas clairement certains représentants syndicaux, pour qui le véritable ennemi néolibéral serait le grand capital et les grandes entreprises. Mais le néolibéralisme est en train de modifier de fond en comble nos institutions publiques, avec notre complicité. Nous nous sommes opposés au président de l'université de Bordeaux, qui est l'ins-

pirateur d'une loi destructrice pour l'université et la recherche, la LPPR, qui doit être votée à l'automne. Les mêmes forces dominantes profitent de la crise sanitaire pour faire basculer le système éducatif universitaire dans le numérique. Une stratégie bien connue. Face à la catastrophe, on profite de la sidération des populations pour déployer un projet de société en dehors de tout contrôle démocratique. C'est très clairement ce qui se passe dans l'éducation, la recherche, la santé, où se prépare un basculement massif dans le numérique qui menace la cohésion de notre société. ■ Propos recueillis par **CYRIELLE BLAIRE**

Repères

2006 Devient maître de conférences à l'université de Bordeaux-Montaigne.

2008-2009 S'engage dans la mobilisation des universités contre la loi LRU.

2019 *Il faut s'adapter – Sur un nouvel impératif politique*, éditions Gallimard.

2019-2020 S'investit dans la mobilisation contre la réforme des retraites, du lycée et de l'université.

2020 *Du cap aux grèves. Récit d'une mobilisation, 17 novembre 2018-17 mars 2020*, éditions Verdier*.